

Circulaire n°4683 du 10/01/2014
Ateliers d'information administrative aux chefs d'établissement scolaire et aux secrétaires de direction

Réseaux et niveaux concernés

☒ Fédération Wallonie-Bruxelles

☒ Libre subventionné
- ☒ libre confessionnel
- ☒ libre non confessionnel

☒ Officiel subventionné

☒ Niveaux : tous

Type de circulaire

☐ Circulaire administrative

☒ Circulaire informative

Période de validité

☒ A partir du 10/01/2014

☐ Du au

Documents à renvoyer

☒ Oui

☒ Date limite : 27/01/2014

☐ Voir dates figurant dans la circulaire

Mots-clés :

Obligation scolaire - Autorité parentale - Changement d'école - Sécurité des données - gratuité – Tabor – Responsabilité du personnel – propriété intellectuelle et protection de la vie privée – Marchés publics – Population scolaire - Sanction des études - Equipes mobiles - Observatoire de la violence - CPU- Conseil de participation- Exclusions

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre chargée de l'enseignement
- À Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisées libres subventionnées ;
- Aux Directions des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées libres subventionnées;
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux administrateurs d'internats.
- Aux Directions des Centres Psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information :

- Aux services de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales;
- Aux centres psycho-médico-sociaux

Signataire

Ministre / Administration : Ministre de l'Enseignement obligatoire

Personne de contact

Service ou Association : Direction d'Appui

Nom et prénom	Fax	Email
Meinguet Philippe	02/690.87.54	philippe.meinguet@cfwb.be

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution ».

Madame la Préfète,
Madame la Directrice,
Madame la Directrice du CPMS,
Madame l'Administratrice d'internat,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur,
Monsieur le Directeur du CPMS,
Monsieur l'Administrateur d'internat,

La fonction de chef d'établissement scolaire procure de nombreuses satisfactions mais est fréquemment associée à des contraintes parfois complexes.

Dans l'optique de vous soutenir dans cette tâche aux compétences diverses, je vous invite à rencontrer vos interlocuteurs dans diverses matières administratives.

Lors d'ateliers d'information, ces experts vous éclaireront au sujet de matières auxquelles vous pouvez être confrontés dans l'exercice de votre fonction.

Cherchant à répondre à vos préoccupations et à les alléger, je vous adresse mes sentiments les meilleurs et vous invite à découvrir le détail des différents ateliers ci-après et les formulaires d'inscription à compléter à la fin de la présente circulaire.

La Directrice générale,

Lise-Anne Hanse

Une pause d'un quart d'heure est prévue en milieu de matinée et un lunch dinatoire vous sera offert à la pause de midi.

Inscription :

Si vous souhaitez vous inscrire à l'un de ces ateliers d'information ou si vous souhaitez vous faire représenter, veuillez faire parvenir le formulaire adapté ci-joint à Philippe Meinguet par mail à philippe.meinguet@cfwb.be ou par fax au 02/690.85.85, en précisant la formation qui retient votre choix, **pour le 27/01/2014 au plus tard**.

Remarque : **Il y a possibilité de s'inscrire à 2 ateliers maximum, sur l'ensemble des ateliers proposés**.
Une fois votre inscription envoyée, celle-ci est automatiquement enregistrée et vous êtes alors repris dans le listing des présences. En cas d'empêchement, merci de prévenir le responsable.
Une semaine avant la date de l'atelier auquel vous vous êtes inscrit, vous recevrez, par mail, le programme de cette journée ainsi qu'un plan d'accès pour vous rendre à la rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles où se déroulent les ateliers.

Mardi 11 et jeudi 13 février 2014

« LE CONTROLE DE L'OBLIGATION SCOLAIRE » ET « EXCLUSIONS DEFINITIVES »

Horaire : 9h – 12h45

20 participants au maximum

OBLIGATION SCOLAIRE

Cet atelier permettra aux chefs d'établissement de mieux comprendre les deux missions du Service du Contrôle de l'obligation scolaire : le contrôle de l'inscription scolaire et le contrôle de la fréquentation scolaire. Il donnera également l'opportunité aux participants de voir ou de revoir la législation en vigueur en matière de fréquentation scolaire ainsi que de découvrir le traitement réservé aux signalements d'absentéisme une fois ceux-ci envoyés à l'Administration.

Animatrice : Amandine HUNTZINGER

EXCLUSIONS DEFINITIVES

La procédure relative aux exclusions définitives est définie dans le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (article 81 pour les établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et article 89 pour les établissements subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles).
Nous remarquons que trop souvent cette procédure, qui doit être exceptionnelle vu sa gravité, est viciée. L'exposé aura pour but de faire un état des lieux (statistiques) et présentera les motivations d'exclusions.
Les étapes d'une exclusion définitive seront également présentées. « L'après » exclusion sera abordé par le rôle des commissions zonales d'aide à l'inscription et de l'Administration.

Animatrice : Laura BIETHERES

Mardi 18 et jeudi 20 mars 2014

« GESTION ET PREVENTION DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE : LES DISPOSITIFS DE LA DGEO »

Horaire : 9h – 12h45

20 participants au maximum

La première partie de l'atelier sera consacrée à la présentation des dispositifs de la DGEO (Direction générale de l'Enseignement obligatoire) en lien avec la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire (Les équipes mobiles, la Médiation scolaire, les numéros verts Assistance Ecole et Ecole Parents, le Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire).
La seconde partie présentera des dispositifs de sensibilisation à la prévention de la violence pouvant être mis en place au sein de l'établissement scolaire.

Animateurs :
Vincent PIETERS et Patrick LETANGRE pour les Equipes mobiles
Isabelle PISTONE et Sandrine MARQUET pour l'Observatoire de la violence en milieu scolaire
Céline PLUMEREL et Julie FRANCOIS pour les numéros verts

Mardi 25 février 2014

« ASSURER LA SECURITE DES DONNEES PERSONNELLES DANS L'ECOLE : UNE OBLIGATION LEGALE SOUVENT MECONNUE DES CHEFS D'ETABLISSEMENT »



Public cible :
Les chefs d'établissement qui n'ont pas encore obtenu l'agrément de la Commission de la Protection de la Vie privée pour le traitement des données à caractère personnel.

Horaire : 9h – 12h45

Dans tous les établissements scolaires sont stockées des données à caractère personnel concernant les élèves ou le personnel enseignant. Il est de la responsabilité du chef d'établissement de tout mettre en œuvre pour éviter que ces données soient utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été collectées.
L'atelier aura pour objet la présentation des recommandations de la Commission de Protection de la Vie privée (CPVP), leurs applications à l'échelle d'une école et les formalités à accomplir pour obtenir l'agrément de la CPVP dans le cadre du traitement des données à caractère personnel.
Cet atelier peut être prolongé en école par la mise en œuvre et la finalisation des formalités à accomplir avec l'aide d'un chargé de mission spécialisé en la matière et suivant la législation actuelle.

Animateurs :

Vincent GILSON

Lucien NOIRHOMME

Benoît TAQUET

Mardi 11 mars 2014

« TABOR : LES INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT »

NOUVEAU!

Horaire : 10h30 – 12h15

Public cible :
Chefs d'établissement du fondamental ou du secondaire.
Agents de l'Administration susceptibles d'être interrogés sur l'outil par les chefs d'établissement.

Une explication des différentes données proposées par l'outil tabor sera abordée avec une définition des précautions d'usage dans l'utilisation de l'outil.
Des pistes d'utilisation seront aussi proposées : comment croiser les données pour percevoir certaines spécificités de l'établissement ? Comment et avec qui préparer des pistes de réflexion à partir des données TABOR ?

Animateur :

Claude DELSAUT

ATELIER « TOUT PUBLIC »

Mardi 13 et jeudi 15 mai 2014

« LE CONSEIL DE PARTICIPATION : MODE D'EMPLOI »

Horaire : 9h – 12h45

20 participants au maximum

Le décret du 24 juillet 1997 dit « Missions » a institué les Conseils de participation comme lieu de dialogue et de concertation entre tous les acteurs de l'école. Cependant, il y a lieu de constater que l'organisation de ces Conseils entraîne de nombreuses difficultés sur le terrain au niveau, entre autres, de sa mise en œuvre effective, de la participation des différents acteurs et du plein exercice des missions qui lui sont confiées.

Après un bref rappel nécessaire des dispositions légales afin de mieux comprendre et appréhender la complexité du Conseil de participation, un partage d'expériences positives ou négatives sera proposé aux chefs d'établissement. Des solutions pour améliorer la participation pourraient alors être construites afin de rendre le fonctionnement du Conseil moins lourd.

Animatrice : Marion BEECKMANS

+ des Représentants de l'UFAPEC et de la FAPEO pour le volet « Echanges des bonnes pratiques »

ATELIER « FONDAMENTAL »

Jeudi 13 mars et mardi 1er avril 2014

« AUTORITE PARENTALE » - « CHANGEMENTS D'ECOLE EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE ET EN COURS DE CYCLE »

Horaire : 9h – 15h30

20 participants au maximum

AUTORITE PARENTALE

Informer sur les principes de l'autorité parentale conjointe (code civil) au travers d'exemples/situations concrets/concrètes.

Animatrice : Claudia LEFRERE

CHANGEMENTS D'ECOLE EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE ET EN COURS DE CYCLE

Informer sur la procédure des changements d'école en cours d'année scolaire et en cours de cycle (Article 79§2 du décret « Missions » du 24 juillet 1997) au travers d'exemples/situations concrets/concrètes.

Animatrice : Claudia LEFRERE

ATELIER « FONDAMENTAL » (ORDINAIRE)

Jeudi 24 et mardi 29 avril 2014

« POPULATION SCOLAIRE, STRUCTURE DES ECOLES, ENCADREMENT ET VERIFICATION »

Horaire : 9h – 12h45

20 participants au maximum

PUBLIC CIBLE : FONDAMENTAL ORDINAIRE UNIQUEMENT !!

Le contrôle de la population scolaire est à la base du calcul de l'encadrement et des subventions de fonctionnement. Cet atelier a pour objectif de rappeler et clarifier la réglementation relative à la comptabilisation des élèves dans l'enseignement fondamental ordinaire (dérogations d'âge, élèves placés, élèves primo-arrivants,…). Des exemples concrets et des outils utiles seront proposés.

Animateurs :
Brigitte MARCHAL,
Marie-Christine SIMON
Paul VIGNERONT

Jeudi 13 mars 2014

« LA CERTIFICATION PAR UNITES D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE: DECOUVERTE DU DISPOSITIF »

Horaire : 9h – 12h45

Public cible :

Chefs d'établissement n'organisant pas encore la CPU dans leur établissement mais intéressés pour des métiers futurs : couvreur-étancheur, métiers de l'électricité, métiers de la restauration, …

L'atelier présentera la Certification par unités en évoquant l'analyse des causes qui a amené à une décision de réforme : la CPU, pourquoi ? En relation avec cette analyse des causes, une présentation des objectifs poursuivis : la CPU, pour quoi ?

Les modalités de déploiement du dispositif constitueront le corps de l'atelier.

Une information sur les évaluations menées en cours d'expérimentation mettra en évidence les éléments positifs et négatifs perçus par le terrain et les régulations qui ont été apportées au fur et à mesure.
Une information synthétique sera donnée sur les outils administratifs et pédagogiques disponibles.

Animateurs :
Etienne FLORKIN, expert au Cabinet de la ministre Marie-Martine Schyns
Maryse DESCAMPS, coordinatrice de la cellule CPU (CCG)

Jeudi 20 mars 2014

« LA CERTIFICATION PAR UNITES D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE: DU REGIME EXPERIMENTAL AU DISPOSITIF ORGANIQUE »

Horaire : 9h – 12h45

Public cible :

Chefs d'établissement ayant organisé la CPU dans le régime expérimental et passant dans le régime organique en septembre 2013

Après un rapide rappel des causes qui ont amené à une décision de la réforme, des ses objectifs en lien avec les causes identifiées et des modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif, le cœur de l'atelier consistera en des échanges avec les participants sur la base des questions que la mise en œuvre de la CPU leur pose sur le terrain de leur établissement.
Une information synthétique sera apportée sur les outils administratifs et pédagogiques disponibles..

Animateurs :
Etienne FLORKIN, expert au Cabinet de la ministre Marie-Martine Schyns
Maryse DESCAMPS, coordinatrice de la cellule CPU (CCG)

Mardi 18 et jeudi 27 mars 2014

« GESTION PRATIQUE DE LA SANCTION DES ETUDES ET LA GESTION DES FORMULAIRES ELECTRONIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ».

Horaire : 9h – 12h45

40 participants au maximum

Cette formation a pour but de vous familiariser avec les matières relevant de la Sanction des études au sens large.
La formation se concentre également sur les différentes dérogations pouvant être adressées au Service de la Sanction des études :

- *inscription tardive*
- *changement d'orientation d'études ou de grille-horaire*
- *récupération de la qualité d'élève régulier*
- *changement d'établissement au 1er degré de l'enseignement secondaire*
- *redoublement au 1er degré de l'enseignement secondaire*

En complément, une partie du temps sera consacrée aux formulaires intelligents proposés depuis deux années scolaires.

Animatrices :

Pascale COENEN
Isabelle D'HAEYERE
Delphine BAILLET

Mardi 25 mars 2014

« LA RESPONSABILITE DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES »



Horaire : 9h00 – 12h45

Public cible :

Chefs d'établissement de l'Enseignement obligatoire et représentants des Pouvoirs organisateurs de ces écoles.

L'atelier abordera :

1) *Les types de responsabilités*
2) *La responsabilité civile du personnel des établissements scolaires (article 1382 du Code civil, article 1384, art. 18 de la loi du 3 juillet 1978 sur le contrat de travail, loi du 10 février 2003 relative à la responsabilité des et pour les membres du personnel au service de personnes publiques)*

Il donnera également un aperçu de la responsabilité pénale et disciplinaire du personnel des établissements scolaires.

L'exposé sera centré essentiellement sur la responsabilité civile et sera illustré de nombreux exemples.

Une séance de questions/réponses est prévue. Afin de faciliter l'organisation de celle-ci et de regrouper les questions portant sur le même thème, les participants sont invités à envoyer leurs questions, quinze jours avant l'atelier, à l'adresse mail suivante : cej_juridique@cfwb.be

Animateurs :

Nicolas LITVINE
Jonathan LORMANS
Benjamin BOXUS

ATELIER « TOUT PUBLIC »

Mardi 11 mars 2014

« PROPRIETE INTELLECTUELLE, TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE »



Horaire : 9h00 – 15h30

Public cible :

Chefs d'établissement de l'Enseignement obligatoire et représentants des Pouvoirs organisateurs de ces écoles

L'atelier abordera les thèmes suivants :

1) propriété intellectuelle :
- principes de base et mécanisme de protection (loi du 30/06/1994)
- utilisation d'œuvres pré-existantes (textes, photographies, musiques) au sein de l'établissement scolaire (exceptions prévues par la loi, etc.);
- support de cours et examens.

2) Protection de la vie privée
- grands principes de la Convention Européenne des droits de l'homme et de la loi du 8 décembre 1992 (problématique des fouilles, etc.)
- traitement de données à caractère personnel au sein de l'établissement scolaire (coordonnées des élèves et de leurs parents, photographies, etc.)

3) Utilisation des technologies de l'information et de la communication (usage des réseaux sociaux, limite de la liberté d'expression, atteinte à l'honneur et à la réputation, harcèlement, droit à l'image, etc.)

4) Aperçu des règles en matière d'accès aux documents administratifs (P.V., délibération, copie d'examen,…)

L'exposé illustré de nombreux exemples, sera suivi d'une séance de questions-réponses. Afin de pouvoir organiser celle-ci au mieux, les participants sont invités à transmettre leurs éventuelles questions à l'adresse mail cej_juridique@cfwb.be au plus tard quinze jours avant la date de l'atelier.

Animateurs :

Florent DELFOSSE
Jonathan LORMANS

Mardi 1er avril 2014

« PARTENARIAT JEUNESSE/ECOLE»



Horaire : 9h00 – 12h45

Public cible : les chefs d'établissement

Construire des partenariats entre le secteur de la jeunesse et le secteur de l'enseignement peut prendre diverses formes et constitue une plus-value essentielle!
Les femmes et les hommes travaillant au sein de ces secteurs poursuivent et partagent une finalité commune[1] : former des Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires ! Bien entendu les méthodes éducatives sont propres à chacun des secteurs et leur complémentarité est une richesse pour le développement global des enfants et des jeunes

Créer des ponts entre les mondes de l'Education formelle et non formelle (Ecole/Jeunesse) permet de donner de la cohérence entre les différentes actions éducatives portées de part et d'autre. Cela participe à l'amélioration du vivre ensemble dans les classes, les écoles, les quartiers, et la société de manière générale.
Pour l'enfant, le jeune, le développement de partenariats entre ces deux mondes…

*…c'est lui offrir la possibilité de bénéficier d'**approches et de ressources pédagogiques plurielles**. En effet, les équipes éducatives des écoles et des associations développent chacune des expertises qui leur sont propres et qui participent à l'éducation au sens large.*

*…c'est, **soutenir et encourager son engagement bénévole** dans l'école, le quartier et de manière générale au sein de la société.*

*… c'est lui permettre d'évoluer dans un **cadre scolaire dynamique et ouvert** sur son environnement où les échanges entre les différents intervenants sont favorisés.*

*…c'est bénéficier d'un **accueil temps libres de qualité** dont les fondements sont les synergies développées entre les différents acteurs éducatifs qui l'entourent…*

*…c'est lui donner accès à des activités au sein **d'infrastructures équipées et adaptées** en termes d'hygiène, de sécurité favorisant son apprentissage et son bien-être.*

Animateurs :
Ils seront issus du secteur Jeunesse des organisations de jeunesse et/ou des Centres de jeunes

---

[1] *Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre du 14 juillet 1997.*
Décret fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse du 26 mars 2009
Décret déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations du 20 juillet 2000.

Mardi 6 et jeudi 8 mai 2014

« INTRODUCTION AUX MARCHES PUBLICS»

NOUVEAU!

Horaire : 9h00 – 16h00

Public cible : les chefs d'établissement scolaires tous réseaux confondus

Dans un premier temps (matinée), nous vous proposons une présentation des principes importants régissant la matière des marchés publics.

Il s'agira essentiellement de définir ce qu'est un marché public et quels sont les principes généraux qui sous-tendent la matière. Nous verrons également comment préparer son marché.

Dans un second temps (après-midi), nous verrons comment se déroule concrètement une procédure de marché public dont le montant est inférieur à 85.000 euros HTVA. Pour cela, nous décrirons les grandes étapes de la procédure à savoir le lancement, l'attribution et l'exécution.

Chaque point abordé sera illustré par des exemples et mis en parallèle avec la législation applicable.

Animateurs :

Nastasia CAUPIN
Adélaïde DELABAYE
Caroline VANDAMME

Mardi 25 février 2014

« GRATUITE DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE»

Horaire : 10h30 – 12h15

La première partie de l'atelier sera consacrée à la présentation et aux explications de la nouvelle circulaire en matière de gratuité d'accès à l'Enseignement obligatoire.

La seconde partie de l'atelier traitera du rôle de l'Administration dans cette problématique.

La dernière partie répondra aux questions des chefs d'établissement.

.

Animateurs :

Julie FRANCOIS
Pascal GERMY

ATELIER « SECONDAIRE » (ORDINAIRE ET SPECIALISE)

Mardi 18 février 2014

« 16 MINUTES PAR THEME, 8 THEMES, 4 PERSONNES : RENCONTRE DYNAMIQUE AVEC L'ADMINISTRATION »

Horaire : 9h – 12h45

Public cible :

Enseignement secondaire et PMS

Cet atelier permettra de rencontrer les responsables des différents services du Service général de l'enseignement secondaire et des CPMS, de leur poser des questions relatives à leurs compétences dans un échange dynamique et très pragmatique, élaborer une solution concrète pour la problématique proposée.
Dans un souci d'efficacité, les questions seront adressées une semaine à l'avance au Service général par les participants à l'adresse mail maite.deltour@cfwb.be
Les Services concernés sont : Service des équivalences, Service de la Sanction des études, DREMT, Service de l'organisation des établissements.

Animateurs :
Fabrice AERTS-BANCKEN
Anne HELLEMANS
Vincent WINKIN
Cindy RENARD
Pascale COENEN
Isabelle DHAEYERE
Elise HENIN
Michel COLLARD
Florence MARCELLI
Stéphanie DE CLERFAYT

FORMULAIRE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

ATELIERS « TOUT PUBLIC »

Merci de bien vouloir compléter toutes les informations demandées dans ce document.

À renvoyer par mail à philippe.meinguet@cfwb.be ou par fax au 02/690.85.85 **pour le 27/01/2014 au plus tard**.

Nom et prénom :

……

E-mail :…………………………………………

Fonction : ....

Nom, adresse et n° FASE de l'établissement scolaire :

………………………………………………………………………………………………

……

Tél :

……

- souhaite participer au lunch à midi : **OUI / NON**

Atelier(s) choisi(s)[2] :

☐ « OBLIGATION SCOLAIRE » ET « EXCLUSIONS DEFINITIVES » **11/02/2014**

☐ « OBLIGATION SCOLAIRE » ET « EXCLUSIONS DEFINITIVES » **13/02/2014**

☐ « GRATUITE DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE » **25/02/2014**

☐ « GESTION ET PREVENTION DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE : LES DISPOSITIFS DE LA DGEO » **18/03/2014**

☐ « GESTION ET PREVENTION DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE : LES DISPOSITIFS DE LA DGEO » **20/03/2014**

☐ « ASSURER LA SECURITE DES DONNEES DANS L'ECOLE : UNE OBLIGAION LEGALE » **25/02/2014**

☐ « TABOR : LES INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT» **11/03/2014**

☐ « PARTENARIAT JEUNESSE/ECOLE» **01/04/2014**

☐ « INTRODUCTION AUX MARCHES PUBLICS» **06/05/2014**

☐ « INTRODUCTION AUX MARCHES PUBLICS» **08/05/2014**

☐ « LE CONSEIL DE PARTICIPATION : MODE D'EMPLOI » **13/05/2014**

☐ « LE CONSEIL DE PARTICIPATION : MODE D'EMPLOI » **15/05/2014**

☐ « LA RESPONSABILITE DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES » **25/03/2014**

☐ « PROPRIETE INTELLECTUELLE, TIC ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE » **11/03/2014**

[2] Merci de cocher la/les case(s) de votre choix.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

ATELIERS « FONDAMENTAL »

Merci de bien vouloir compléter toutes les informations demandées dans ce document.

À renvoyer par mail à philippe.meinguet@cfwb.be ou par fax au 02/690.85.85 **pour le 27/01/2014 au plus tard**.

Nom et prénom :

……

…………………

E-mail :………………………………………

……..

Fonction :

……

……………………………

Nom, adresse et n° FASE de l'établissement scolaire :

……………………………………………………………………………………………………

……

……………………………………………….

Tél :

……

……………………………………….

- souhaite participer au lunch à midi : **OUI / NON**

Atelier(s) choisi(s)[3] :

☐ **« AUTORITE PARENTALE » - « CHANGEMENT D'ECOLE EN COURS D'ANNEE ET EN COURS DE CYCLE»** **13/03/2014**

☐ **« AUTORITE PARENTALE » - « CHANGEMENT D'ECOLE EN COURS D'ANNEE ET EN COURS DE CYCLE»** **01/04/2014**

☐ **« POPULATION SCOLAIRE, STRUCTURE DES ECOLES, ENCADREMENT ET VERIFICATION »** **24/04/2014**

☐ **« POPULATION SCOLAIRE, STRUCTURE DES ECOLES, ENCADREMENT ET VERIFICATION »** **29/04/2014**

[3] Merci de cocher la/les case(s) de votre choix.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

ATELIERS « SECONDAIRE » (ORDINAIRE ET SPECIALISE)

Merci de bien vouloir compléter toutes les informations demandées dans ce document.

À renvoyer par mail à philippe.meinguet@cfwb.be ou par fax au 02/690.85.85 **pour le 27/01/2014 au plus tard**.

Nom et prénom :

……

…………………

E-mail :…………………………………………

………..

Fonction :

……

……………………………

Nom, adresse et n° FASE de l'établissement scolaire :

………………………………………………………………………………………………………

……

……………………………………………….

Tél :

……

…………………………………….

- souhaite participer au lunch à midi : **OUI / NON**

Atelier(s) choisi(s)[4] :

☐ « 16 MINUTES PAR THEME, 8 THEMES, 4 PERSONNES : RENCONTRE DYNAMIQUE AVEC L'ADMINISTRATION » **18/02/2014**

☐ « CERTIFICATION PAR UNITE D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE : DECOUVERTE DU DISPOSITIF **13/03/2014**

☐ « CERTIFICATION PAR UNITE D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE : DU REGIME EXPERIMENTAL AU DISPOSITIF ORGANIQUE **20/03/2014**

[4] Merci de cocher la/les case(s) de votre choix.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

ATELIERS « SECONDAIRE » UNIQUEMENT POUR LES SECRETAIRES DES DIRECTION ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Merci de bien vouloir compléter toutes les informations demandées dans ce document.

À renvoyer par mail à philippe.meinguet@cfwb.be ou par fax au 02/690.85.85 **pour le 27/01/2014 au plus tard**.

Nom et prénom :

……

…………………

E-mail :………………………………………

……..

Fonction :

……

……………………………

Nom, adresse et n° FASE de l'établissement scolaire :

………………………………………………………………………………………………………

……

……………………………………………

Tél :

……

…………………………………….

- souhaite participer au lunch à midi : **OUI / NON**

Atelier(s) choisi(s)[5] :

☐ « GESTION PRATIQUE DE LA SANCTION DES ETUDES ET LA GESTION DES FORMULAIRES ELECTRONIQUES DANS LES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE » **18/03/2014**

☐ « GESTION PRATIQUE DE LA SANCTION DES ETUDES ET LA GESTION DES FORMULAIRES ELECTRONIQUES DANS LES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE » **27/03/2014**

[5] Merci de cocher la/les case(s) de votre choix.